



Biodiv'62

2023-2027

LE PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITÉ



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



Pourquoi ? Pour qui ?

Protéger, favoriser, développer la biodiversité n'est pas un vain mot. Il s'agit d'un enjeu, un défi que le Département prend à bras le corps depuis des années et qu'il renforce dans le cadre des Pactes des solidarités territoriales et des Réussites citoyennes. C'est ainsi que « Défi Biodiv'62 » a été adopté par les élus départementaux en décembre dernier. Ce « plan d'actions pour la biodiversité ordinaire et extraordinaire » concrétise la volonté du Département de faire de la préservation et de la gestion des ressources naturelles, une priorité d'avenir. Cette priorité est compatible avec la nécessité de continuer à aménager et accompagner les conditions du développement territorial. Le Défi Biodiv'62 a notamment pour ambition de s'appuyer sur les espaces naturels pour favoriser l'attractivité du territoire.

En chiffres : Entre 2023 et 2027, 40 millions d'euros seront consacrés à la biodiversité.

La « biodiversité » réunit l'ensemble des êtres vivants et les milieux dans lesquels ils vivent. Autrement dit, elle concerne la faune et la flore et intègre l'homme dans son environnement.



Depuis des décennies, l'environnement est au cœur des préoccupations du Département du Pas-de-Calais, souvent cité en exemple pour sa politique de protection, de gestion, d'accessibilité des espaces naturels sensibles. Dès 2018, la collectivité a développé, dans le Schéma départemental des espaces naturels (SDEN), un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Étendre les espaces naturels sensibles, « en créer » de nouveaux, sensibiliser les habitants, les associer, accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets environnementaux, soutenir le monde agricole dans ses actions en faveur de la biodiversité, soit quelques-uns des objectifs opérationnels du Défi Biodiv'62. Il s'agit d'un plan au regard des conséquences du changement climatique, de la dégradation générale de nos ressources... mais aussi une réponse du besoin de bien-être exprimé par les habitants du Pas-de-Calais.

UN PLAN À ENJEUX MULTIPLES

Défi Biodiv'62, c'est plus d'espaces naturels sensibles et espaces naturels communaux et intercommunaux d'ici 2027, une assistance renforcée pour aider les collectivités dans leurs projets liés à la biodiversité, la réhabilitation de corridors écologiques, la sensibilisation et l'accompagnement des habitants soucieux d'accueillir la biodiversité dans leur jardin, un renforcement des partenariats et du mécénat d'entreprises...



ORIENTATION 1

Donner de l'air(e) à la biodiversité

→ **ENGAGEMENT 1 : PLUS D'ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

4 millions d'euros seront consacrés à l'acquisition de terrains en Espaces Naturels Sensibles, soit un objectif de 200 hectares supplémentaires d'ici 2027. C'est doubler l'effort du Département pour la protection de l'environnement, la préservation et le développement en « Espaces Naturel Sensible ». La gestion d'EDEN 62 permettra l'expression de tout le potentiel écologique de ces milieux et l'ouverture pédagogique au public.

→ **ENGAGEMENT 2 : UNE DYNAMIQUE FONCIÈRE**

Les espaces naturels sensibles font l'objet d'un plan de gestion dont l'objectif est de protéger et développer la biodiversité tout en favorisant l'accueil du public. Ces documents seront désormais complétés par un volet foncier qui identifiera les priorités d'acquisitions dans les 10 ans à venir ainsi que les partenariats à développer.

→ **ENGAGEMENT 3 : LA RÉVISION DES ZONES DE PRÉEMPTION**

Le Département a défini près de 70 secteurs de protection prioritaires. L'évolution de la situation de la biodiversité, les changements climatiques et l'urbanisation conduisent à revoir les zones d'intervention et donc de préemption (extension, réduction, création) pour s'adapter à ces nouveaux enjeux.

→ **ENGAGEMENT 4 : LE KIT BIODIV'62**

Pour accompagner les communes et intercommunalités dans la protection de la biodiversité et leur envie de créer des espaces naturels communaux et intercommunaux, le Département crée le « Kit Biodiv'62 ». Il s'agit d'une boîte à outils comprenant une assistance à la définition de projets biodiversité, la mise à disposition de notre outil « Zone de préemption », une aide à l'acquisition foncière au titre de la politique Espaces naturels, une aide à l'aménagement et une aide à l'animation.

→ **ENGAGEMENT 5 : LE SCHÉMA DURABLE DE LA ROUTE**

Certains terrains départementaux tels que les accotements des routes, les ouvrages d'art, les bassins d'orages ont un potentiel d'accueil de biodiversité insoupçonnée. Pour augmenter encore leur valeur écologique, le « Schéma durable de la route » propose de travailler nos aménagements afin qu'ils puissent améliorer l'expression de la biodiversité. Ce dispositif vise également à améliorer les connaissances écologiques des bords de route.

→ **ENGAGEMENT 6 : « RÉCRÉATION 62 » POUR LES COLLÈGES ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX**

Intégrer les enjeux de la biodiversité, de l'eau et du réchauffement climatique dans les collèges et les bâtiments départementaux, tel est l'objectif du dispositif « Récréation 62 ». Les 125 collèges sous gestion départementale présentent un potentiel significatif d'accueil de la biodiversité (haies, mares, pelouses...) et peuvent être le support d'un programme d'éducation et de sensibilisation pour la jeunesse. Quant aux bâtiments départementaux, ils peuvent être une vitrine porteuse d'un message d'exemplarité de l'action départementale en faveur de la biodiversité.

→ **ENGAGEMENT 7 : BIODIVERSITÉ SUR LES ANCIENNES VOIES FERRÉES**

Propriétés du Département devenues itinéraires de randonnée, elles ont bénéficié de travaux de restauration écologique dès 2018 sur l'ancienne ligne entre Auxi-le-Château et Ramecourt. La gestion différenciée appliquée à ce secteur s'est étendue à l'ensemble des 5 anciennes voies ferrées soit 173 hectares.

→ **ENGAGEMENT 8 : LA BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES AGRICOLES**

La biodiversité, c'est également l'enjeu de maintenir des espèces qui protègent naturellement des cultures agricoles. Il y a donc nécessité d'améliorer la biodiversité dans les espaces à dominante agricole et de réhabiliter les corridors écologiques. La convention entre le Département et la Chambre d'agriculture doit permettre de conforter les interactions entre espaces cultivés et Espaces Naturels Sensibles et de mener des actions en faveur de la biodiversité. Au travers de la mobilisation de ses partenaires, le Département apporte un soutien à l'agriculture désireuse de mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité.

→ **ENGAGEMENT 9 : LE PROJET « CHAMP DES POSSIBLES » EN FAVEUR DES CHEMINS RURAUX**

Il vise à valoriser écologiquement les nombreux chemins ruraux, à améliorer les connaissances et sensibiliser les usagers. Les cœurs de biodiversité doivent être connectés pour que les espèces circulent, s'alimentent, se reproduisent... En cela, les chemins ruraux et sentiers de randonnée peuvent constituer une trame permettant de répondre à ces besoins vitaux. Ils sont donc essentiels pour la biodiversité. Le dispositif « Champ des possibles » pris en charge par le Département est proposé à toutes les communes de moins de 300 habitants souhaitant travailler sur ce sujet.

→ **ENGAGEMENT 10 : UN PROGRAMME EN FAVEUR DES ESPÈCES SENTINELLES**

Parce que les espèces emblématiques, ordinaires ou remarquables, sont aussi les premières sentinelles de la biodiversité, un plan d'actions spécifique sera mené en partenariat avec Eden 62. Cette démarche, sera renforcée et confrontée aux enjeux sociétaux et climatiques.





ORIENTATION 2

Donner des bras, des yeux et des idées à la biodiversité

→ ENGAGEMENT 11 : PAROLE AUX JEUNES !

À la croisée de la démocratie participative et des enjeux environnementaux, le Département souhaite laisser de la place aux jeunes pour parler environnement et adapter ses politiques publiques.

En lien avec les acteurs environnementaux et de l'Éducation populaire, des concertations par groupes seront organisées. Les propositions issues de ces discussions feront l'objet d'une présentation au Conseil départemental fin 2024.

→ ENGAGEMENT 12 : NOS JARDINS SOURCES DE BIODIVERSITÉ

Le Département souhaite accompagner les propriétaires via la mise en œuvre des programmes de labélisation portés par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Que l'on ait un petit coin de verdure ou un grand espace arboré, il est possible de favoriser la biodiversité chez soi. En faisant les bons choix d'aménagements, faciles et peu coûteux, chacun peut rendre son jardin agréable, pour les oiseaux, les hérissons, les abeilles, les papillons... Une manière simple d'entrer dans une démarche écoresponsable. L'objectif est d'augmenter les nombres de refuges LPO labélisés dans le Pas-de-Calais.

→ ENGAGEMENT 13 : SOUTIEN AUX PARTENAIRES DE L'ENVIRONNEMENT

Le Département a noué des partenariats avec de nombreux acteurs environnementaux tels que la LPO, le Conservatoire botanique national de Bailleul, les fédérations de pêche et de chasse, Espaces naturels régionaux, les CPIE... Ces partenariats contribuent à l'amélioration des politiques publiques du Département et de son action permanente pour le développement durable. Le Département entend poursuivre et amplifier cette dynamique.



ORIENTATION 3

Donner des ressources et des moyens de gouvernance à la biodiversité

→ ENGAGEMENT 14 : UN COMITÉ BIODIV'62

Pour que l'ensemble des actions et objectifs du plan « Défi Biodiv'62 » fassent écho sur l'ensemble des territoires, le Département prévoit une animation et une concertation à l'échelle départementale, sur les enjeux de la biodiversité. Cela passe par la mise en place du comité « Biodiv'62 », une instance de dialogue et de réflexion à l'échelle du territoire départemental composée d'acteurs de la biodiversité et présidée par le Président du Conseil départemental.

→ ENGAGEMENT 15 : LE FONDS BIODIVERSITÉ SOUTIEN LES INITIATIVES DES TERRITOIRES

Le FIEET (Fonds d'Intervention sur les sur les Enjeux Écologiques Territoriaux) devient le Fonds Biodiversité. Depuis 2018, plus d'une centaine de communes ont pu bénéficier de financements départementaux par ce biais. Ce dispositif doit aujourd'hui s'adapter pour répondre mieux encore aux nouveaux enjeux, notamment ceux liés au réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, à la ville comme à la campagne.

Il offre de nouvelles actions éligibles comme la création d'îlots de fraîcheur, l'acquisition de parcelles dans le cadre d'un projet à vocation environnementale...

→ ENGAGEMENT 16 : LE FONDS BIODIVERSITÉ POUR ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS

Il s'agit de l'adaptation du dispositif FIEN (Fonds d'intervention pour les espaces naturels) afin de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité. Par l'instauration d'un appel à projets à destination des associations, le Département donne les moyens aux habitants de proposer et d'animer des projets contribuant à renforcer la biodiversité.





Défi
Biodiv' 62
LE DÉPARTEMENT AGIT POUR LA BIODIVERSITÉ